



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

**Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344**

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Pompe à galets	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0103-197821/A	Date 2018-09-18
Client Reference No. - N° de référence du client W0103-197821	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$XLV-592-7591	
File No. - N° de dossier XLV-8-41090 (592)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-10-30	Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Grieve, Bronwen	Buyer Id - Id de l'acheteur xlV592
Telephone No. - N° de téléphone (250) 514-3757 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFB ESQUIMALT Base Logistics, Bldg 66 Colwood VICTORIA British Columbia V9A7N2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 BESOIN	3
1.3 COMPTE RENDU	3
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	3
1.5 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	12
6.2 BESOIN	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT	12
6.5 RESPONSABLES.....	13
6.6 PAIEMENT.....	14
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	15
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
6.9 LOIS APPLICABLES	15
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	15
6.12 ASSURANCE – AUCUNE EXIGENCE PARTICULIÈRE	15
ANNEXE « A »	16
BESOIN	16
ANNEXE « A1 »	18
CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	18
ANNEXE « B1 »	20
BASE DE PAIEMENT.....	20
ANNEXE « B2 »	21

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0103-197821/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-197821

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-8-41090

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV592
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

FEUILLE DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIERE	21
ANNEXE « C »	23
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	23
ANNEXE « D »	24

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.5 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Adresse :
Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Pacific Region
401-1230 Government Street
Victoria, BC
V8V 3X4

Adresse de courriel pour le service Connexion postal :
TPSGC.RPReceptiondessoumissions-PRBidReceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée.
Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postal, conformément aux instructions uniformisées.

Numéro de télécopieur pour la transmission :
(250) 363-3344

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0103-197821/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-197821

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-8-41090

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV592
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003 incorporées par référence. Les soumissionnaires doivent soumettre leur soumission dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

- Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 exemplaire papier)
Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)
Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

3.2 Tableaux des livrables de la soumission

3.2.1 Livrables de la soumission obligatoires

Indépendamment des exigences précisées ailleurs dans la présente demande de soumissions et de l'énoncé de besoin connexe, les suivants sont les seuls documents obligatoires qui doivent être soumis avec la réponse au moment de la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit se conformer à chaque article pour être jugé recevable.

No	Part	Article	Description	Condition	Document fourni
<u>Section I - Soumission technique</u>					
1		La première page	Appel d'offres document part 1 page 1, complété et signé	Obligatoire avec la soumission	<input type="checkbox"/>
2	Annexe A1	TOUT	Documents d'information technique, Brochures, récit écrit	Obligatoire avec la soumission	<input type="checkbox"/>

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0103-197821/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-197821

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-8-41090

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV592
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

			(si nécessaire)		
Section II- Soumission financière					
1	Annexe B	B-2	Annexe B Base of paiement	Obligatoire avec la soumission	<input type="checkbox"/>

3.2.2 Exigences livrables soutienir

Si les informations suivantes, qui supporte la soumission, ne sont pas soumises avec la soumission; il peut être demandé par l'autorité contractante, et si demandé, il doit être fourni dans les 48 heures suivant la demande écrite :

No	Part	Article	Description	Condition	Document provided
1	Part 2	2.4	Lois applicables (si applicables)	48 heures de demande écrite	<input type="checkbox"/>
2	Part 6	6.5.3	Représentant de l'entrepreneur	48 heures de demande écrite	<input type="checkbox"/>
3	Annexe D		Annexe D Informations requises pour le vérification de dispositions relatives à l'intégrité	48 heures de demande écrite	<input type="checkbox"/>

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir à l'annexe A1.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CCUA* [A0069T](#) (2010-08-16), Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social](#)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0103-197821/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-197821

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-8-41090

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV592
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Canada (EDSC) – Travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au _____ (*un an après la date du contrat*) inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Le besoin ferme doit être reçue le ou avant 31 janvier 2019.

6.4.3 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial :

Department of National Defense
CFB Esquimalt
Base Logistics, Bldg 66 Colwood
Victoria, BC V9A 7N2

6.4.4 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus une (1) période(s) supplémentaire(s) de une (1) année(s) chacune, selon les mêmes conditions.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0103-197821/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-197821

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-8-41090

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV592
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trente (30) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.4.5 Biens optionnelles

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe « A » du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Bronwen Grieve
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 401-1230, rue Government
Victoria, CB V8W 3X4
Téléphone : 250-514-3757
Courriel : Bronwen.Grieve@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Dans l'impossibilité de joindre l'autorité contractante susmentionnée, prière de communiquer à l'adresse PAC.VICCA@tpsgc-pwgsc.gc.ca

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : *(sera inséré au moment de l'attribution du contrat)*

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0103-197821/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-197821

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-8-41090

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlv592
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans l'annexe « A », selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales.

Facture doit être libellé à:

Être déterminé

La facture d'origine doit être envoyée pour vérification:

PAC.MARINE@pwgsc-tpsgc.gc.ca

S'il vous plaît noter le numéro de contrat dans la ligne d'objet du courriel.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales : biens (complexité moyenne) ;
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [B7500](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

6.12 Assurance – aucune exigence particulière

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

ANNEXE « A »

BESOIN

1. PORTÉE

1.1. But

Le but du présent énoncé des besoins (EDB) est de décrire les exigences et le travail requis par le ministère de la Défense nationale (MDN) pour remplacer la pompe à galets rotative utilisée pour transférer l'eau de compensation des réservoirs de stockage d'un sous-marin à un réservoir à terre.

1.2. Contexte

À bord d'un sous-marin, il faut ajouter de l'eau de mer dans les réservoirs de carburant à mesure que les moteurs brûlent le carburant pour maintenir le lest. L'eau de compensation est le mélange d'eau de mer et d'hydrocarbures qui reste dans les réservoirs lorsque ceux-ci ne contiennent presque plus de carburant.

Les sous-marins n'ont pas le matériel nécessaire à bord pour pomper l'eau de compensation jusqu'au point de raccordement du système de stockage de la jetée. La pompe à galets rotative requise permettra d'accomplir cette tâche.

2. EXIGENCES GÉNÉRALES

2.1. Tâches

L'entrepreneur doit fournir et livrer une (1) pompe à galets rotative à la base des Forces canadiennes (BFC) Esquimalt qui respecte les exigences techniques énumérées à l'alinéa 2.2.

2.2. Exigences techniques

2.2.1 La pompe doit pouvoir créer un vide suffisant pour aspirer l'eau en étant reliée à une canalisation vide pouvant transférer l'eau de compensation des réservoirs du sous-marin au réservoir de stockage à terre.

2.2.2 La pompe doit être autonome et doit avoir sa propre source d'alimentation (moteur diesel à démarrage électrique), car elle sera soulevée pour être déposée sur le dessus d'un sous-marin pour y être utilisée ou déplacée à différents endroits sur la jetée où des restrictions relatives à l'alimentation pourraient poser problème.

2.2.3 La pompe doit comporter un revêtement (peinture ou autre) résistant à la corrosion afin qu'elle puisse être utilisée dans un environnement marin.

2.2.4 Le mécanisme d'entraînement de la pompe doit être alimenté au diesel, car la pompe sera utilisée à l'intérieur ou à proximité de zones d'avitaillement. La pompe doit comporter un

pare-étincelles au niveau du dispositif de commutation électrique et doit pouvoir être mise à la masse.

2.2.5 La pompe doit être refroidie à l'air.

2.2.6 La pompe doit comporter des accessoires de levage comme des points d'ancrage ou un bâti ou des fentes permettant son déplacement à l'aide d'un chariot élévateur à fourches.

2.2.7 La masse totale de la pompe ne doit pas être supérieure à 300 kg lorsque le réservoir est vide (pompe et moteur).

2.2.8 La pompe doit pouvoir fonctionner à sec.

2.2.9 La pompe doit pouvoir pomper au moins 200 gal/min.

2.2.10 La pompe doit pouvoir pomper des hydrocarbures et de l'eau (mélange à au plus 5 % d'hydrocarbures).

2.2.11 La pompe doit avoir un orifice d'aspiration de 4 po (avec raccord Camlock) et une capacité de refoulement de 280 à 300 gal/min.

2.2.12 La pompe doit avoir une pression ambiante équivalente à une hauteur de refoulement de 30 pieds.

2.2.13 La pompe doit avoir une hauteur d'aspiration de 20 à 25 pieds.

2.2.14 La pompe doit comporter un entraînement à fréquence variable (EFV) à régulation rhéostatique, ou l'équivalent, pour des conditions de fonctionnement et des débits de pompage variables.

2.2.15 La pompe doit mesurer au plus 72 po de largeur et de longueur.

2.2.16 La pompe doit mesurer 60 po de hauteur.

3. PRODUITS À LIVRER

L'entrepreneur doit livrer une (1) pompe à galets rotative conforme aux spécifications techniques de même qu'un manuel d'utilisation et d'entretien en format papier et électronique sur clé USB ou CD.

ANNEXE « A1 »

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Voici les exigences minimales imposées par le gouvernement du Canada pour a besoin d'une pompe à galets rotative devant être utilisée par le ministère de la Défense nationale (MDN).

Le soumissionnaire doit fournir une preuve et/ou un moyen de vérification des critères techniques obligatoires contenus dans les présentes sous la forme d'une documentation d'appui, p. ex. un certificat de qualification et des lettres d'authenticité provenant d'associations industrielles, selon le cas. S'il ne fournit pas de documentation permettant de vérifier ses affirmations, son offre pourrait être déclarée irrecevable.

POINT	Réf. EDB	Description	CONFORME (Oui ou non)	Numéro de page du soumissionnaire
1	2.2.1	La pompe doit pouvoir créer un vide suffisant pour aspirer l'eau en étant reliée à une canalisation vide pouvant transférer l'eau de compensation des réservoirs du sous-marin au réservoir de stockage à terre.		
2	2.2.2	La pompe doit être autonome et doit avoir sa propre source d'alimentation (moteur diesel à démarrage électrique).		
3	2.2.3	La pompe doit comporter un revêtement (peinture ou autre) résistant à la corrosion.		
4	2.2.4	Le mécanisme d'entraînement de la pompe doit être alimenté au diesel.		
5	2.2.5	La pompe doit être refroidie à l'air.		
6	2.2.6	La pompe doit comporter des accessoires de levage comme des points d'ancrage ou un bâti ou des fentes permettant son déplacement à l'aide d'un chariot élévateur à fourches.		
7	2.2.7	La masse totale de la pompe ne doit pas être supérieure à 300 kg lorsque le réservoir est vide (pompe et moteur).		
8	2.2.8	La pompe doit pouvoir fonctionner à sec.		
9	2.2.9	Elle doit pouvoir pomper au moins 200 gal/min.		
10	2.2.10	Elle doit pouvoir pomper des hydrocarbures et de l'eau (mélange à au plus 5 % d'hydrocarbures).		
11	2.2.11	Elle doit avoir un orifice d'aspiration de 4 po (avec raccord Camlock) et une capacité de refoulement de 280 à 300 gal/min.		
12	2.2.12	Elle doit avoir une pression ambiante équivalente à une hauteur de refoulement de 30 pieds.		
13	2.2.	Elle doit avoir une hauteur d'aspiration de		

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W0103-197821/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W0103-197821

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

XLV-8-41090

Id de l'acheteur - Buyer ID

xlv592

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	13	20 à 25 pieds.		
14	2.2. 14	Elle doit comporter un entraînement à fréquence variable (EFV) à régulation rhéostatique, ou l'équivalent, pour des conditions de fonctionnement et des débits de pompage variables.		
15	2.2. 15	Elle doit mesurer au plus 72 po de largeur et de longueur.		
16	2.2. 16	Elle doit mesurer 60 po de hauteur.		
17	3	manuel d'utilisation et d'entretien en format papier et électronique (sur clé USB ou CD).		

ANNEXE « B1 »

BASE DE PAIEMENT

Note aux soumissionnaires

Cette section est fournie à titre d'exemple seulement et ne doit pas être remplie par le soumissionnaire dans le cadre de sa soumission financière. Les soumissionnaires doivent remplir l'annexe «B2» Feuille de présentation de la soumission financière.

Les prix offerts doivent être en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, DDP destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Aucuns autres frais ne seront autorisés.

Tableau 1: Besoin ferme

Article	Description	Unité de distribution	Quantité	Prix unitaire	Prix total
1.	Pompe à galets rotative conformément aux exigences techniques obligatoires énumérées à l'annexe « A ».	Chaque	1	\$	\$
2.	Manuels d'installation et d'opérateur en format papier et électronique	Chaque	1	\$	\$
3.	Livraison – Incoterms 2000 DDP à Victoria, CB				\$
Total (TPS/TVH en sus) (CAD\$)					\$

Tableau 2: Besoin optionnelle (si exercé)

4.	Unité optionnelle	Chaque	1	\$	\$
5.	Livraison – Incoterms 2000 DDP à Victoria, CB pour unité optionnelle				\$
Total (TPS/TVH en sus) (CAD\$)					\$

ANNEXE « B2 »

FEUILLE DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIERE

Note aux soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent soumettre un prix unitaires pour chacun des articles énumérés ci-dessous pour que leur soumission soit déclarée recevable. Toute soumission financière adressant seulement une partie du besoin sera rejetée.

Le soumissionnaire ne doit PAS inclure ses termes et conditions dans sa soumission de soumission financière, car cela pourrait entraîner une non-conformité de la soumission.

La soumission financière du soumissionnaire retenu constituera la base de paiement du contrat subséquent.

Les prix offerts doivent être en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, DDP destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Aucuns autres frais ne seront autorisés.

Article	Description	Qté	Unité de distribution	Prix unitaire	Prix total
Besoin ferme					
1.	Pompe à galets rotative conformément aux exigences techniques obligatoires énumérées à l'annexe « A ».	Chaque	1	\$	\$
2.	Manuels d'installation et d'opérateur en format papier et électronique	Chaque	1	\$	\$
3.	Livraison – Incoterms 2000 DDP à Victoria, CB				\$
Total – Besoin ferme					\$
Besoin optionnelle					
4.	Unité optionnelle	Chaque	1	\$	\$
5.	Livraison – Incoterms 2000 DDP à Victoria, CB pour unité optionnelle				\$
Total – Besoin optionnelle					\$

Prix évalué	
Total – Besoin ferme	\$
Total – Besoin optionnelle	\$
Prix évalué (TPS/TVH en sus) (CAD\$)	\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0103-197821/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-197821

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-8-41090

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV592
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Date de livraison requise:

Alors que la livraison à destination est requise au plus tard le 31 janvier 2019, la meilleure livraison qui peut être offerte est de _____ semaines à compter de la date de réception du contrat.

Lieu de livraison:

Department of National Defense
CFB Esquimalt
Base Logistics, Bldg 66 Colwood
Victoria, BC V9A 7N2

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0103-197821/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0103-197821

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XLV-8-41090

Id de l'acheteur - Buyer ID
xlV592
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;

ANNEXE « D »

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - LISTE DES ADMINISTRATEURS

Veillez fournir la liste des noms des entités suivantes, en fonction du caractère de propriété de l'entreprise

1. Pour une société - chaque membre du conseil d'administration du soumissionnaire;

2. Pour une société en commandite, un partenariat ou une société en commandite - les noms de tous les partenaires actuels; pour une société - chaque membre du conseil d'administration du soumissionnaire;

3. Pour une entreprise individuelle ou une personne faisant affaire sous un nom d'entreprise - le nom du propriétaire unique ou de la personne;

4. Dans le cas d'une coentreprise - Pour une coentreprise - les noms de tous les membres actuels de la coentreprise;

5. Pour un individu - le nom complet de la personne
